

2023/15/12/16

**COMMUNE
DE
GOURIN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2023

Date de convocation :
05/12/2023

Convocation affichée le :
08/12/2023

Nombre de Conseillers :
En exercice : 27
Présents : 22
Procuration (s) : 5

Reçu en Préfecture de
VANNES le 29/12/2023...
Certifié exécutoire le 29/12/2023
Publié ou notifié le 29/12/2023
A GOURIN, le 29/12/2023.

Le Maire,
Hervé LE FLOC'H



MIS EN LIGNE LE

L'an deux mille vingt-trois à vingt heures et trente minutes, le quinze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUPON Marie-Laure, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, LE GRAND Mickaël, GOUJARD Laurine, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, BOUÉDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PICARDA Styren formant la majorité des membres en exercice.

Absents : BOCQUILLON Maud, PERON Alan, COUGARD Christelle, LE GRAND Hicham, PHILIPPE Jean-Luc.

Procuration(s) : BOCQUILLON Maud à LE ROUX Véronique, PERON Alan à BOURLÈS Christophe, COUGARD Christelle à HENRY Catherine, LE GRAND Hicham à DUFLEIT Anthony, PHILIPPE Jean-Luc à ULLIAC Morgane.

Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Christophe BOURLÈS a été élu secrétaire de séance.

16- FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS – PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de l'appel à projets pour la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2024 et précise que notre commune est éligible.

Il indique que la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) bénéficie d'un abondement exceptionnel qui sert à financer les opérations des collectivités prévues dans les contrats de relance et de transition écologique (CRTE).

Le soutien aux projets d'investissement des collectivités demeure maintenu à un niveau élevé : il a été à nouveau renforcé en 2023 avec la création du fonds pour l'accélération de la transition écologique dit « Fonds vert ».

A l'échelle de Roi Morvan, l'étude réalisée sur les besoins de logement des jeunes a conclu en proposant la création de 4 foyers Jeunes Travailleurs, soit un à Gourin, un à Guisriff, un à Le Faouët et un à Guémené-sur-Scorff. Ces FJT seront gérés par l'association AILES « Association d'Iroise pour le Logement, l'Emploi et les Solidarités » (arrêté du 4 juillet 2023 pris par le Préfet du Morbihan).

A Gourin, l'objectif est de créer 10 logements en Foyer Jeunes Travailleurs dans l'ancienne trésorerie. Le projet sera réalisé dans l'enveloppe urbaine existante et s'inscrira dans la réglementation environnementale RE 2020 en visant l'atteinte de critères thermiques.

Le FJT sera composé de 10 logements à loyer faible (conventionnés) soit 10 espaces privatifs ayant tous accès à un espace collectif. L'équipe AILES, ayant un projet socioéducatif visant l'autonomie des jeunes, mettra en place des moyens et des actions dans les domaines de l'emploi, de la citoyenneté mais aussi de l'accès aux droits, à la culture, à la santé, à la mobilité et aux loisirs.

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

Coût du projet (en € HT)		Recettes (en €) – Montage en cours		
MO, intervenants règlementaires et autres frais	142 000	État DSIL - DETR	216 920	29%
Travaux	606 000	Région – Bien Vivre en Bretagne (max 20%)	149 600	20%
		Région (autre fonds)		
		Département - Logement Locatif Social public	67 320	9%
		EPCI (fonds de concours)		
		Subvention liée au PLAI structure – Etat (Prêt Locatif Aidé d'Intégration)	89 760	12%
		Fonds vert	74 800	10%
		Autofinancement	149 600	20%
TOTAL	748 000 HT	TOTAL	748 000 HT	100%

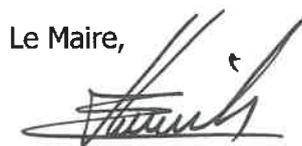
La date prévisionnelle de signature des marchés de travaux interviendrait durant le quatrième trimestre 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

- ✓ **APPROUVE** le projet de Foyer des Jeunes Travailleurs,
- ✓ **APPROUVE** le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter tout autre organisme public ou privé afin d'obtenir des aides et subventions,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Le Maire,


Hervé LE FLOC'H.



Pour extrait conforme au registre,
A GOURIN, le 15 décembre 2023

Le secrétaire de séance,


Christophe BOURLÈS.